

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Transport Canada /Transports Canada
 Attention: Barbara Gorman
 Email/Courriel: barbara.gorman@tc.gc.ca

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE LA SOLLICITATION

Comments – Commentaires

Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the Bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The Bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the Bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Title – Sujet	
Informatics Professional Services / Services informatiques professionnels	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
T8080-200133-1	May 21 2021 / 21 mai 2021
Client Reference No. – N° référence du client	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
Solicitation Closes	Time Zone
L'invitation prend fin	Fuseau horaire
at – à	02 :00 PM – 14h00
on – le	June 2, 2021 / 2 juin 2021
Eastern Daylight Time (EDT)	
Heure Avancé de l'Est (HAE)	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :	
email/Courriel : barbara.gorman@tc.gc.ca	
Area code and Telephone No.	
Code régional et N° de téléphone	
343-550-2175	Email: barbara.gorman@tc.gc.ca
Destination – of Goods, Services, and Construction:	
Destination – des biens, services et construction	
National Capital Region	
Instructions: See Herein	
Instructions : Voir aux présentes	
Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the Bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Vendor/firm Name and Address	
Raison sociale et l'adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES ET Modifications À DDP

Déposer: T8080-200133-1

Initiative: Services informatiques professionnels

DDP publiée: 4 mai 2021

DDP prend fin: le 2 juin 2021 – 14 h

CETTE MODIFICATION A CETTE SOLICITATION A POUR BUT DE :

1. Apporter des clarifications et réponses aux questions des fournisseurs potentiels.

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Question 13	<p>Selon le critère technique obligatoire CTO2, la description et la référence doivent inclure « 7. Le nombre de B.7 Architectes en transformation opérationnelle, de B.6 Analyste des systèmes opérationnels ou de B.3 Consultant en affaires – niveau 3, simultanément ou consécutivement, fournis sur 12 mois consécutifs où au moins les trois cinquièmes des ressources étaient de niveau 3 », cependant, l'exigence ne mentionne nulle part ailleurs que les soumissionnaires doivent fournir des ressources spécifiques pour les contrats cités en référence.</p> <p>Transports Canada pourrait-il confirmer que cette section n'est pas requise pour le critère CMO2 et pourrait-il le retirer de l'exigence?</p>
Réponse 13	Se reporter à l'amendement 4.

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Question 14	<p>Pour le critère d'évaluation d'entreprise CTO2 – L'exigence consiste à demander aux fournisseurs de fournir un contrat qui démontre leur expérience dans la prestation de services dans au moins l'une des technologies émergentes suivantes utilisant une méthodologie Agile : a) intelligence artificielle; b) réalité augmentée; c) chaîne de blocs; d) biométrie; e) Internet des objets</p> <p>Pour être accepté (conforme), le contrat du fournisseur doit : 1. avoir été conclu avec un seul client; 2. avoir été attribué au cours des trois dernières années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner; 3. avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA (taxes applicables exclues); 4. avoir une durée initiale minimale d'un an;</p> <p>Transports Canada énumère ensuite les renseignements que le fournisseur doit fournir pour satisfaire à ces critères. Dans la liste de ce que le fournisseur doit fournir, le numéro 7 demande un nombre de B.7 Architectes en transformation opérationnelle, B.6 Analyste des systèmes opérationnels ou B.3 Consultant en affaires – niveau 3 simultanément ou consécutivement pendant 12 mois consécutifs où au moins les trois cinquièmes des ressources étaient de niveau 3.</p> <p>Cet énoncé n'est pas conforme aux critères organisationnels pour les contrats relatifs aux technologies émergentes et aucune information sur le nombre minimal de ressources requises n'est fournie dans la section « À accepter » de l'exigence.</p> <p>Transports Canada pourrait-il clarifier si la 7^e ligne devrait être retirée de cette exigence? Dans la négative, Transports Canada pourrait-il clarifier qu'il exige que le contrat fasse montre de nouvelles technologies qui offrent également des ressources de conception des services, simultanément ou consécutivement, sur une période de 12 ans? Pourrait-il également préciser le nombre de ressources qui sont requises pour que nous soyons réputés conformes?</p>
Réponse 14	Se reporter à la réponse 13.
Question 15	Compte tenu de la complexité des exigences dans l'appel d'offres en question, du volume d'autres appels d'offres du gouvernement fédéral qui font actuellement l'objet d'un concours, de la fête de Victoria qui a lieu pendant la période de soumission, et des ajustements et mesures d'adaptation en cours concernant la COVID-19, notamment le travail à distance, les heures réduites et le personnel limité, nous demandons respectueusement que la date de clôture de la demande de soumissions soit prolongée de deux (2) semaines, soit jusqu'au 10 juin 2021. Veuillez confirmer.
Réponse 15	Se reporter à l'amendement 6.

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Question 16	<p>La méthode de sélection définie à la <i>section 4.4.1</i> de la DP indique que, pour la cote de prix, l'évaluation sera effectuée en fonction de la limite inférieure de la fourchette correspondant à -20 % de la valeur du taux médian. Les soumissionnaires dont les taux sont inférieurs à la limite inférieure de la fourchette feront l'objet d'une évaluation financière au moyen du tarif journalier égal à la médiane. Transports Canada a utilisé cette même méthode de sélection dans son instrument contractuel actuel Omnibus I et a un contrat dont les tarifs sont moins intéressants que ceux qui étaient anticipés; pour cette raison, son projet a connu des retards (avec un roulement plus élevé des ressources). Transports Canada est en concurrence avec tous les autres ministères pour obtenir des ressources de consultation, et les ministères qui utilisent toutes les options qui s'offrent à eux pour accroître leurs chances d'obtenir des taux contractuels plus intéressants attirent les ressources souhaitées et courent moins de risques que leurs projets subissent des retards et ne soient pas livrés.</p> <p>Compte tenu de la description des travaux que Transports Canada vise à réaliser dans le cadre de ce contrat octroyé et des ressources qu'il cherche à obtenir grâce aux connaissances dans les technologies émergentes (chaîne de blocs, intelligence artificielle, Internet des objets, etc.), nous croyons qu'il est dans l'intérêt de Transports Canada de modifier la méthode de sélection et l'évaluation financière pour qu'elles correspondent à celles des autres ministères fédéraux en incluant une fourchette supérieure et inférieure de -10 % à +30 % et en accordant 0 point aux soumissionnaires dont les tarifs journaliers se situent hors de cette fourchette, afin d'atténuer les risques liés aux faibles taux et d'appliquer une méthode d'évaluation des prix bien conçue. Cette méthode d'évaluation recommandée a été utilisée pour l'actuel instrument contractuel Omnibus II de Transports Canada et a apporté un changement positif à l'amélioration des taux par rapport à l'attribution des contrats Omnibus I. SPAC recommande également l'inclusion d'un ratio de -10 % à +30 % à la fourchette médiane, car cela augmentera considérablement la capacité de Transports Canada d'attribuer un contrat à tarifs concurrentiels. Veuillez confirmer.</p>
Réponse 16	Se reporter à la réponse 3.
Question 17	Compte tenu de la complexité de cette DP et de la longue fin de semaine de la fête de Victoria prévue pendant la période de soumission, TC pourrait-il reporter de deux semaines la date limite de soumission?
Réponse 17	Se reporter à l'amendement 6.
Question 18	Le CTO2 réduit la date d'attribution admissible du contrat de cinq ans dans le CTO1 à trois ans. La date d'attribution de notre contrat dépasse de quelques mois la période de trois ans. Nous aurions satisfait à l'exigence relative à l'émission initiale récente de la DP, qui a par la suite été annulée et publiée de nouveau comme tel. Pouvez-vous donc remplacer le délai de trois ans par un délai de 3,5 ans pour le CTO2?
Réponse 18	Se reporter à la réponse 1.
Question 19	Le CTO1 exige que la référence corresponde aux « technologies indiquées à l'annexe A – Énoncé des travaux ». Aucune technologie n'est spécifiquement indiquée à l'annexe A – Énoncé des travaux. TC pourrait-il clarifier cette exigence?
Réponse 19	Se reporter à la réponse 5.

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Question 20	<p>Les critères ministériels obligatoires et cotés exigent des références comportant trois catégories de ressources précises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ B.7 Architectes en transformation opérationnelle; ○ B.6 Analyste des systèmes opérationnels; ou ○ B.3 Consultant en affaires – niveau 3. <p>Les exigences relatives au niveau des ressources indiquent clairement que d'autres catégories peuvent être utilisées, dans la mesure où elles satisfont à cette exigence : « Le projet doit démontrer que la ressource a fourni cinquante pour cent (50 %) ou plus des tâches indiquées dans l'autorisation de tâches – Énoncé des travaux. »</p> <p>TC peut-il confirmer que cela s'applique également aux critères organisationnels et que d'autres catégories peuvent être utilisées, dans la mesure où le travail effectué dans le cadre du contrat englobe 50 % ou plus des tâches indiquées dans l'énoncé des travaux?</p>
Réponse 20	Se reporter aux réponses 5 et 11.
Question 21	<p>Le critère technique coté CTC2 exige un maximum de quatre contrats de référence. Pouvez-vous préciser si cette exigence peut être satisfaite au moyen de quatre autorisations de tâches provenant d'un seul contrat ou s'il doit s'agir d'autorisations de tâches provenant de quatre contrats distincts?</p>
Réponse 21	Le Canada confirme que le CTC2 exige des contrats.
Question 22	<p>Le CTO1 exige que la valeur du contrat soit de 1 M\$ CA, excluant les taxes et les modifications (contractuelles). Compte tenu de la rareté des périodes contractuelles <i>initiales</i> de 1 M\$ et du fait que les travaux pour de nombreux contrats initiaux sont prolongés par des périodes d'option, pouvez-vous faire passer l'exigence de 1 M\$ à 500 000 \$? Si cela n'est pas acceptable, pouvez-vous permettre d'inclure des années d'option ou des modifications de contrat dans le montant?</p>
Réponse 22	Le Canada ne modifiera pas le CTO1.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES